

Stage « Prise en mains de drones »

2 sessions

Dates

- 1- du mardi 13 octobre 2026 (14h00) au mercredi 14 octobre 2026 (15h00)**
- 2- du jeudi 15 octobre 2026 (14h00) au vendredi 16 octobre (15h00)**

Pour chaque session :

- 1^{er} jour : accueil à 13h30 et formation de 14h00 à 18h00
- 2^e jour : accueil à 8h30 et formation de 9h00 à 15h00 (repas 12h00-13h30)

Lieu

Domaine de La Chesnaye et son musée des Ponts et Chaussées

31, route de La Chesnaye - 36150 Guilly

Public concerné

Cette formation s'adresse à tous les adhérents des ASCE.

Objectif et contenu

- Connaître la réglementation à l'usage des drones de loisirs
- Obtenir la formation en ligne de télépilote en catégorie ouverte
- Connaître les fonctionnalités des drones
- Découvrir les drones FPV : vols en immersion
- Pratique :
 - prise en mains
 - apprendre en sécurité : à décoller, faire évoluer son drone dans l'espace et atterrir
 - exercices de prises de vue

Les stagiaires devront se munir de leur propre ordinateur portable

Animateurs

Mickael COURREGES et Yann LANGELLIER – référents techniciens hydromètres DREAL Nouvelle Aquitaine

Effectif par session

6 personnes afin de faciliter l'utilisation des drones – 3 binômes de 2 personnes

Condition du maintien de chaque session : inscription d'au moins 3 personnes

Séjour

Hébergement :

- Possibilité d'hébergement sur place au sein de l'unité d'accueil : partage d'une chambre à 2 personnes et linge de lit et affaires de toilette à apporter
- Hôtel à proximité : une liste vous sera transmise lors de la validation de votre inscription

Restauration :

le midi et le soir : restaurant de ville à proximité du site

Coût à la charge du stagiaire

Les frais de séjour (hébergement et repas) seront réglés aux prestataires par le stagiaire.

Si ces frais ne sont pas supportés par le service du stagiaire, les frais engagés pour participer à ce stage seront pris en charge par la FNASCE, à hauteur de 100€ / personne/ jour de stage (repas, hébergement et transports).

A noter : Le remboursement des frais sera effectué par virement directement à l'ASCE de rattachement du stagiaire.

Inscriptions : Date limite d'inscription : 2 octobre 2026

Les inscriptions devront être adressées uniquement par mail à l'adresse suivante : fnasce@i-carre.net
copies à : formation.fnasce@gmail.com et au président·e de l'ASCE du demandeur.

Important

Une demande d'ordre de mission signée du président de la FNASCE sera adressée personnellement à chaque inscrit.

En cas d'utilisation de véhicule personnel ou de service, ne pas oublier de remplir préalablement un ordre de déplacement : https://www.fnascee.org/IMG/pdf/230207_od_2023_r2.pdf